



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mai : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 018-211801790-20230610-2023\_013-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023-013**

L'an deux mil vingt-trois le dix juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

**Date de la convocation** : 31 mai 2023

**PRESENTS** : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Xavier BERNARD, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU.

**Absents excusés** :

Jean-Pierre AUGÉ **donne pouvoir à Patrick PARFAIT**

Dominique COURILLEAU **donne pouvoir à Nathalie RIOU**

Christine LOUBEYRE **donne pouvoir à Philippe DUBOIS**

Bernard ROUSSEAU **donne pouvoir à Patrick RICHARD**

**SECRETARE** : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Rénovation de l'éclairage public route de la Mairie (passage en LED)

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public route de la Mairie (passage en LED).

Ce plan de financement pour un montant de 18 117.67 € HT correspond au reste à charge de la commune après participation du Syndical Départemental d'Énergie (participation du SDE 18 de 18 117.67 € HT soit un total de 36 235.33 € HT).

*Les travaux réalisés par le SDE sont toujours Hors Taxes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public route de la Mairie (passage en LED) pour un montant de 18 117.67 € HT.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 13/06/2023